

COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30

Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 21 Novembre 2019

P.V. n° 8

Président : M. Lucien GERARD

Secrétaire : Jean Michel DREYFUS

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Reports de rencontre

- Prochain tirage de la Coupe du Var Seniors

REPORTS DE RENCONTRES

COUPE DU VAR U18

LORGUES / HYERES du 01/12/19 et reporté au 22/12/2019 (cadrage) :

Courrier de HYERES FC pour reporter cette rencontre au 24.11.2019. Suite au désaccord des deux clubs, cette rencontre est maintenue au 22.12.2019

COUPE DU VAR U17

RACING FC TOULON / ROQUEBRUNE du 20/10/2019 (1/16^{ème} Finale).

La Commission dit match à jouer le 01/12/2019.

Le vainqueur de ce match rencontre et recevra le club de TRANS

COUPE DU VAR U16

ST MAXIMIN / FREJUS ST RAPHAEL du 01/12/2019 (1/8^{ème} de Finale)

Courrier de FREJUS ST RAPHAEL informant de son impossibilité de disputer cette rencontre le 1^{er} décembre 2019 en raison d'un match de championnat Régional U16 R1 (contre VEDENE AC).

La Commission dit match à jouer en semaine (avec accord des deux clubs) ou au plus tard le 21 ou 22 décembre 2019.

GARDIA CLUB / SC TOULON du 01.12.2019 (1/8^{ème} de Finale)

Courrier du GARDIA CLUB informant de son impossibilité de disputer cette rencontre le 1^{er} décembre 2019 en raison d'un match de championnat Régional U16 R2 (contre LA VALETTE).

La Commission dit match à jouer en semaine (avec accord des deux clubs) ou au plus tard le 21 ou 22 décembre 2019.

TOULON HOPITAL / LA VALETTE du 01/12/2019 (1/8^{ème} de Finale)

Courrier de LA VALETTE informant de son impossibilité de disputer cette rencontre le 1^{er} décembre 2019 en raison d'un match de championnat Régional U16 R2 (contre GARDIA CLUB).

La Commission dit match à jouer en semaine (avec accord des deux clubs) ou au plus tard le 21 ou 22 décembre 2019.

COUPE DU VAR U14**ST MAXIMIN / HYERES FC du 15.12.19 (1/8^{ème} de Finale).**

Courrier de HYERES FC informant de son impossibilité de disputer ces rencontres le 15.12.19 et le 21.12.19 (journée de Rattrapage) en raison de deux matchs en championnat Régional U14 (contre GRASSE et GAP).

La Commission dit match à jouer en semaine (avec accord des deux clubs) ou au plus tard le 04 ou le 05 Janvier 2020.

Rappel**TIRAGE AU SORT COUPE DU VAR SENIORS**

Le tirage au sort de la **Coupe du Var Seniors** aura lieu le **Judi 5 Décembre 2019 à 15h00** au siège du District.
Ces rencontres de 1/16^{ème} de Finale seront à jouer le 5 janvier 2020.

Les clubs le souhaitant sont invités à assister à ce tirage au sort.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ